

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 461

3 mars 2009

SOMMAIRE

Alca S.à r.l.	22107	Leeward Ventures SICAR S.C.A.	22106
Altran Luxembourg S.A.	22083	LEHNKERING Shipping Lux S.A.	22109
Antea Immo S.A.	22082	LEHNKERING Shipping Lux S.A.	22111
Barrie S.A.	22083	LSF6 Lux Investments I S. à r.l.	22082
Café-Snack l'Evasion S.à.r.l.	22107	Luninvest International S.A.	22119
Dawn Finance Holding S.A.	22119	Marriott International Treasury S.C.A., so- ciété en commandite par actions	22108
D.D.B. S.A.	22116	Mirabella	22112
Deldeg Multi-Projects S.A.	22102	Murdelux S.à.r.l.	22124
Deluxegroup S.A.	22123	PB4 S.A.	22121
Deulux Immobilière S.A.	22122	Promaart S.A.	22123
Domaine Mathes Sàrl	22105	Raym. Weyland S.A.	22122
Dome Capital S.à r.l.	22103	Rupert Foundation S.A.	22101
Electro Mechanical Enterprise S.A.	22082	S.L.E.G. S.A.	22110
Equiplus S.A.	22101	Soc-Lux S.A.	22122
FIA Funding Luxembourg Limited	22110	Soc-Lux S.A.	22121
FIA Swiss Funding Limited	22109	Soficob S.A.	22122
Five Arrows Principal Co-Investments Fee- der IV S.C.A.	22083	Soludés S.à r.l.	22106
Five Arrows Principal Co-Investments S.C.A.	22092	Somia S.A.	22115
Flextronics Asset Management and Invest- ments Limited Liability Company Luxem- bourg Branch	22111	The Island UK Commercial Property Sàrl	22123
Formica Luxembourg Holding	22117	The Jupiter Global Fund	22123
G.B.F. Marcon S.à r.l.	22108	Trief Corporation S.A.	22112
G.B.F. Marcon S.à r.l.	22108	TS Elisenhof S.à r.l.	22102
G.B.F. S.à r.l.	22107	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	22109
G.B.F. S.à r.l.	22108	Viking River Cruises S.A.	22083
Gestena	22121	WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	22102
Hamam Club S. à r.l.	22106	Winvest International S.A. SICAR	22107
Immobiliare Magnolia S.A.	22120	XB Luxembourg Holdings 1 S.A.	22112
Joker S.à.r.l.	22115	Z Beta S.à r.l.	22103
KINGSFLOW Holding S.A.	22082	Z Beta S.à r.l.	22116
LaSalle UK Property Company II S.à r.l.	22113		

Electro Mechanical Enterprise S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 76.255.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009022001/227/12.

(090023026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

LSF6 Lux Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.049.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009021999/5770/13.

(090023342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Antea Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 95.894.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009021998/5770/12.

(090023352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

KINGSFLOW Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 54.059.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2008

L'Assemblée Générale du 29 mai 2008 a décidé de renouveler pour une période de 6 ans les mandats d'administrateurs de Monsieur BOUDRY François et des sociétés GEFILUX s.a. et I.F. A. International Finance Assistance Holding s.a., dont le siège social est à L 6970 Oberanven, 25, rue Andethana, représentées par Mr. Boudry François, administrateur-délégué.

Mr. BOUDRY François exercera son mandat en tant qu'administrateur-délégué, ayant tous les pouvoirs pour engager valablement la société.

BOUDRY F.

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009021902/1219/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 65.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 6 février 2009.

Blanche MOUTRIER
Notaire

Référence de publication: 2009021996/272/12.
(090023507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Viking River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 56.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 9 février 2009.

Blanche MOUTRIER
Notaire

Référence de publication: 2009021995/272/12.
(090023128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Barrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8374 Hobscheid, 7C, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 62.678.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN
Notaire

Référence de publication: 2009022002/237/11.
(090022848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 144.539.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.
Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B0143757, here represented by Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg; and

2- Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, under process of registration, here represented by Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Such appearing parties have requested that the notary draw up the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions):

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among Five Arrows Managers S.à r.l., as general partner (associé commandité) (the General Partner) and the limited partner as well as all those who may become the holders of shares issued (together the Limited Partners, each of them a Limited Partner, and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A." (hereafter the Partnership), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Partnership.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Partnership is incorporated for an undetermined duration.

4.2 The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, the general meeting of Partners may appoint an interim manager, who need not be a Partner.

4.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Partners in accordance with the procedures laid down in these Articles, which agenda will be to resolve on the continuation or discontinuation of the Partnership, and in case of a decision to continue the Partnership's activities, the designation of a replacement general partner.

4.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Partnership' share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 1 (one) management share of no par value and 309 (three hundred and nine) ordinary shares, in registered form with no par value.

5.2. The share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Partnership adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A Partners' register will be kept at the registered office of the Partnership in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3 Notwithstanding any other provision of the Articles, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners.

6.4 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Partnership, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Partnership may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Partnership.

6.5 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Partnership, the Partnership's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.7. The Partnership may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the partnership.

7.1 The Partnership shall be managed by the General Partner.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.

7.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Partnership and the power to represent the Partnership in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.

7.5 The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Partnership and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Partnership is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Partnership, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Partnership against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Partnership, by reason of any transaction carried out by the Partnership, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be paid out of the assets of the Partnership.

8.3 The Limited Partners' liability is limited to the share of the capital they have contributed to the Partnership. Any Limited Partner who signs on behalf of the Partnership or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Partnership.

IV. General meetings of partners

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Partnership.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership without the consent of the General Partner.

9.3 Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Partnership, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Partners of the Partnership shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Partners of the Partnership are present or represented at a meeting of the Partners of the Partnership, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Partner may act at any meeting of the Partners of the Partnership by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Partnership by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Partnership. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Partnership. The Partnership will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Partners duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

10.9 The nationality of the Partnership may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders if any.

V. Audit

Art. 11. The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised auditor ("réviseur d'entreprises"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Accounting year and annual general meeting. The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year. As an exception, the first Accounting Period shall commence on the incorporation of the Partnership and shall end on 31 December 2009, and the last Accounting Period shall end on the date of the final liquidation of the Partnership.

12.1 Each year, with reference to the end of the Partnership's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Partnership as well as an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

12.2 The annual general meeting of the Partners of the Partnership shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Partnership or at such other place in the municipality of the

registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.3 The annual general meeting of the Partners of the Partnership may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Partnership as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Partners of the Partnership shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

13.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of the dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Partnership.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Partnership shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Partnership.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription - Payment

Five Arrows Managers S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) management share in registered form, with no par value, and to fully pay it up.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 309 (three hundred and nine) ordinary share in registered form, with no par value, and to partially pay them up.

The amount of EUR 11,500 (eleven thousand and five hundred euro) is at the disposal of the Partnership, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership in relating to the present incorporation deed are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Partnership is set at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
2. The authorised auditor (réviseur d'entreprises) appointed is Mazars, société anonyme, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, such appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B0143757, ici représentée par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

2. Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours, ici représentée par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, constituée par les présentes:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Five Arrows Managers S.à r.l., l'associé commandité (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les Associés Commanditaires, chacun un Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses

propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés pourra nommer un gérant intérimaire, qui ne sera pas nécessairement Associé.

4.4 Le gérant intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouvel associé commandité.

4.5 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action d'Associé Commandité et 309 (trois cent neuf) actions ordinaires, sans valeur nominale.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la société.

7.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé Commandité.

7.4. L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la ou les signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

8.3. La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de capital versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelque soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal

officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et obligataires.

V. Révision des comptes

Art. 11. Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé qui devra remplir les exigences de la loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et qui accomplira les missions déterminées par la Loi. Le réviseur sera nommé par l'assemblée générale des Associés et accomplira sa mission jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et Assemblée générale annuelle. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009, et le dernier exercice social se termine le jour de la liquidation totale de la Société.

12.1 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

12.2 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.3 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

13.4. L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Souscription et Libération

Five Arrows Managers S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) action d'associé commandité sous forme nominative, sans valeur nominale, et la libérer intégralement.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 309 (trois cent neuf) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer en partie.

Le montant de EUR 11.500 (onze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Mazars, société anonyme, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, est nommée réviseur de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. DECRION, A. PEIGNEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3929. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021826/242/485.

(090022892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Five Arrows Principal Co-Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.540.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B0143757, here represented by by Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faiencerie, L- 1511 Luxembourg; and

2- Five Arrows Principal Co-Investments International Feeder IV S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, under process of registration, here represented by Victor Decrion, Class A Manager residing at 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris and by Alain Peigneux, Class B Manager residing at 121, avenue de la Faiencerie, L- 1511 Luxembourg.

Such appearing parties have requested that the notary draw up the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions):

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among Five Arrows Managers S.à r.l., as general partner (associé commandité) (the General Partner) and the limited partner as well as all those who may become the holders of shares issued (together the Limited Partners, each of them a Limited Partner, and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Five Arrows Principal Co-Investments S.C.A." (hereafter the Partnership), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Partnership.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Partnership is incorporated for an undetermined duration.

4.2 The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, the general meeting of Partners may appoint an interim manager, who need not be a Partner.

4.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Partners in accordance with the procedures laid down in these Articles, which agenda will be to resolve on the continuation or discontinuation of the Partnership, and in case of a decision to continue the Partnership's activities, the designation of a replacement general partner.

4.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Partnership' share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 1 (one) management share of no par value and 309 (three hundred and nine) ordinary shares, in registered form with no par value.

5.2. The share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Partnership adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A Partners' register will be kept at the registered office of the Partnership in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3 Notwithstanding any other provision of the Articles, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners.

6.4 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Partnership, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Partnership may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Partnership.

6.5 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Partnership, the Partnership's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.7. The Partnership may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the partnership.

7.1 The Partnership shall be managed by the General Partner.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.

7.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Partnership and the power to represent the Partnership in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.

7.5 The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Partnership and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Partnership is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Partnership, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Partnership against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Partnership, by reason of any transaction carried out by the Partnership, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be paid out of the assets of the Partnership.

8.3 The Limited Partners' liability is limited to the share of the capital they have contributed to the Partnership. Any Limited Partner who signs on behalf of the Partnership or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Partnership.

IV. General meetings of partners

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Partnership.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership without the consent of the General Partner.

9.3 Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Partnership, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Partners of the Partnership shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Partners of the Partnership are present or represented at a meeting of the Partners of the Partnership, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Partner may act at any meeting of the Partners of the Partnership by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Partnership by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Partnership. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Partnership. The Partnership will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Partners duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

10.9 The nationality of the Partnership may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders if any.

V. Audit

Art. 11. The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised auditor ("réviseur d'entreprises"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Accounting year and annual general meeting. The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year. As an exception, the first Accounting Period shall commence on the incorporation of the Partnership and shall end on 31 December 2009, and the last Accounting Period shall end on the date of the final liquidation of the Partnership.

12.1 Each year, with reference to the end of the Partnership's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Partnership as well as an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

12.2 The annual general meeting of the Partners of the Partnership shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Partnership or at such other place in the municipality of the

registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.3 The annual general meeting of the Partners of the Partnership may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Partnership as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Partners of the Partnership shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

13.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of the dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Partnership.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Partnership shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Partnership.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription - Payment

Five Arrows Managers S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) management share in registered form, with no par value, and to fully pay it up.

Five Arrows Principal Co-Investments International Feeder IV S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 309 (three hundred and nine) ordinary share in registered form, with no par value, and to partially pay them up.

The amount of EUR 8,500 (eight thousand five hundred euro) is at the disposal of the Partnership, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership in relating to the present incorporation deed are estimated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Partnership is set at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
2. The authorised auditor (réviseur d'entreprises) appointed is Mazars 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, such appearing proxies signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B0143757, ici représentée par Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

2. Five Arrows Principal Co-Investments International Feeder IV S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours, ici représentée Victor Decrion, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris et par Alain Peigneux, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, constituée par les présentes:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Five Arrows Managers S.à r.l., l'associé commandité (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les Associés Commanditaires, chacun un Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Five Arrows Principal Co-Investments S.C.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés pourra nommer un gérant intérimaire, qui ne sera pas nécessairement Associé.

4.4 Le gérant intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouvel associé commandité.

4.5 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action d'Associé Commandité et 309 (trois cent neuf) actions ordinaires, sans valeur nominale.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la société.

7.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé Commandité.

7.4. L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la ou les signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

8.3 La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de capital versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelque soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et obligataires.

V. Révision des comptes

Art. 11. Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé qui devra remplir les exigences de la loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et qui accomplira les missions déterminées par la Loi. Le réviseur sera nommé par l'assemblée générale des Associés et accomplira sa mission jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et Assemblée générale annuelle. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009, et le dernier exercice social se termine le jour de la liquidation totale de la Société.

12.1 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

12.2 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.3 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

13.4. L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Souscription et Libération

Five Arrows Managers S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) action d'associé commandité sous forme nominative, sans valeur nominale, et la libérer intégralement.

Five Arrows Principal Co-Investments International Feeder IV S.C.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 309 (trois cent neuf) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer en partie.

Le montant de EUR 8.500 (huit mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200,- EUR (deux mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Mazars, société anonyme, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, est nommée réviseur de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. DECRION, A. PEIGNEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3930. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021827/242/484.

(090022903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Rupert Foundation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.283.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36149 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009022018/211/12.

(090023090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Equiplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.153.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009021964/7759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 128.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009021965/2948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00601. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 120.940.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54349 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009021983/211/12.

(090023448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.202.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (ci-après "le mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.202, constituée suivant acte reçu le 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2183 du 3 octobre 2007;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 décembre 2008; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 675.000,- (six cent soixante-quinze mille Euros), représenté par 67.500 (soixante-sept mille cinq cents) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 9 août 2007 et jusqu'à la date du 9 août 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 décembre 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une 1^{ère} tranche de l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 675.000,- (six cent soixante-quinze mille Euros) à EUR 850.000,- (huit cent cinquante mille Euros), par la création et l'émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur

nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital de bénéfices reportés non distribués.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 850.000,- (huit cent cinquante mille Euros), divisé en 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/429. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021816/211/51.

(090023281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 6 février 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009022019/202/12.

(090023332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Z Alpha S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Trade and Companies under number B 120.935, represented by M^e Toinon Hoss, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 January 2009, being the sole shareholder and holding all the two hundred twenty thousand (220,000) shares in issue in Z Beta S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 11 October 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2320 of 12 December 2006. The articles of association of the Company were last amended on 14th December 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 608 of 11th March 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three million nine hundred forty thousand Euro (€3,940,000) to nine million four hundred forty thousand Euro (€9,440,000) by the issue of one hundred fifty seven

thousand six hundred (157,600) new shares for a total subscription price of nineteen million seven hundred thousand Euro (€19,700,000) by the conversion of one hundred fifty seven thousand six hundred (157,600) convertible loan notes with a nominal value of one hundred twenty five Euro (€125) issued by the Company at a conversion ratio of one to one; allocation of an amount equal to the nominal value to the issued share capital, an amount of three hundred ninety four thousand Euro (€394,000) to the legal reserve and allocation of the balance to the freely distributable premium; subscription to the shares, and consequential amendment of the first sentence of article 5;

After the above has been approved, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue new shares as set forth below.

The sole shareholder of the Company resolves to convert one hundred fifty seven thousand six hundred (157,600) convertible loan notes of a nominal value of one hundred twenty-five Euro (€125) each into a like number of shares for a total subscription and issue price of nineteen million seven hundred thousand Euro (€19,700,000).

The sole shareholder of the Company acknowledged and approved the valuation of the convertible loan notes being the total aggregate nominal value thereof of nineteen million seven hundred thousand Euro (€19,700,000) being equal to the total subscription price of the one hundred and fifty seven thousand six hundred (157,600) shares issued.

The sole shareholder of the Company acknowledged and approved that the conversion of the convertible loan notes constitutes full payment of the subscription price of the shares so issued.

As a result the sole shareholder of the Company resolves to increase the issued share capital by three million nine hundred forty thousand Euro (€3,940,000) to nine million four hundred forty thousand Euro (€9,440,000) by the issue of one hundred and fifty seven thousand six hundred (157,600) shares each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolved to allocate the subscription price as forth in the agenda.

The sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at nine million four hundred forty thousand Euro (€9,440,000) divided into three hundred seventy seven thousand six hundred (377,600) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each".

All items on the agenda have thus been resolved on.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Z Alpha S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.935, représentée par M^e Toinon Hoss, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 15 janvier 2009, étant l'associé unique détenant la totalité des deux cent vingt mille (220.000) parts sociales en émission dans Z Beta S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 11 octobre 2006 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2320 du 12 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2006 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 608 du 11 mars 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient la totalité des parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions neuf cent quarante mille euros (€3.940.000) à neuf millions quatre cent quarante mille euros (€9.440.000) par l'émission de cent cinquante-sept mille six cents (157.600) nouvelles parts sociales pour un prix total de souscription de dix-neuf millions sept cent mille euros (€19.700.000) par la conversion de cent cinquante-sept mille six cents (157.600) obligations convertibles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€125) émises par la Société à un taux de conversion de un pour un; allocation d'un montant égal à la valeur nominale au capital social émis, d'un montant de trois cent quatre-vingt quatorze mille euros (€394.000) à la réserve légale et allocation du solde à la prime d'émission librement distribuable; souscription aux nouvelles parts sociales; et modification subséquente de la première phrase de l'article 5;

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

Résolution Unique

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessous.

L'associé unique de la Société décide de convertir cent cinquante-sept mille six cents (157.600) obligations convertibles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€125) en un nombre équivalent de parts sociales pour un prix total de souscription et d'émission de dix-neuf millions sept cent mille euros (€19.700.000).

L'associé unique de la Société a reconnu et approuvé l'évaluation des obligations convertibles représentant la valeur nominale totale de ces obligations de dix-neuf millions sept cent mille euros (€19.700.000), étant égal au prix total de souscription des parts sociales émises.

L'associé unique de la Société a reconnu et approuvé que la conversion des obligations convertibles constitue le paiement intégral du prix de souscription des parts sociales ainsi émises.

En conséquence l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de trois millions neuf cent quarante mille euros (€3.940.000) à neuf millions quatre cent quarante mille euros (€9.440.000) par l'émission de cent cinquante-sept mille six cents (157.600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25).

Preuve de la conversion et par conséquent du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

L'associé unique a décidé d'allouer le prix de souscription tel que décrit dans l'ordre du jour.

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions quatre cent quarante mille euro (€9.440.000) représenté par trois cent soixante-dix-sept mille six cents (377.600) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune".

Une décision a donc été prise sur chacun des points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront payés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 7.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2274. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021812/242/123.

(090023450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Domaine Mathes Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.705.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022033/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Hamam Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 24, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 47.469.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022034/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Soludés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 37, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 114.700.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022035/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.935.

EXTRAIT

L'associé commandité, dans ses résolutions du 3 février 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour Leeward Ventures SICAR S.C.A.

Société en Commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2009022134/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 125.540.

—
EXTRAIT

La Société informe qu'Oranje-Nassau Participaties B.V., administrateur de catégorie 2 de la Société, a changé l'adresse de son siège social qui se situe désormais au Rembrandt Tower, 22nd floor, Amstelplein 1, Amsterdam, 1096 HA, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009022196/7665/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Alca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 48.534.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022046/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Café-Snack l'Evasion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 134, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 72.821.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022047/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

G.B.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 65.032.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022048/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

G.B.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 65.032.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022049/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

G.B.F. Marcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 65.033.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022050/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

G.B.F. Marcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 65.033.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022051/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Marriott International Treasury S.C.A., société en commandite par actions.

Capital social: USD 45.432,10.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.200.

Transfert de siège social

En date du 1^{er} août 2008, Marriot ECP GP S.à r.l., gérant de la Société Marriott International Treasury S.C.A., société en commandité par actions, a transféré son siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Marriott International Treasury

Signature

Référence de publication: 2009022236/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

LEHNKERING Shipping Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 67.246.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 20. Januar 2009.

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Cees VAN GENT, von seinen Funktionen als Verwalter und Präsident des Verwaltungsrates zur Kenntnis.

Die Versammlung ernennt, Herr Robert BAACK, geboren den 8 Mai 1949 in ITZEHOE (D), wohnhaft in Wittenberger Weg 83A - D-22559 HAMBURG, Diplom-Kaufmann, zum Verwalter bis zum Ausgang der nächsten satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2013.

Beglaubigter Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009022254/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.010.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

—
Démission / Modification

Il résulte d'une lettre de démission datant du 6 janvier 2009, que Monsieur James T. Houghton a démissionné de son mandat de Gérant de classe A de la Société avec effet au 6 janvier 2009.

Modifier le mandat de Monsieur Matthew Scott Fitch, Gérant B de la Société, en tant que Gérant de classe B de la Société.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Hassman Douglas, Gérant de classe A;

Madame Damaso Christel, Gérant de classe B et

Monsieur Fitch Matthew Scott, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

FIA Swiss Funding Limited

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022239/6565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—
La liste des signatures autorisées de l'Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. est modifiée par l'AJOUT de

- Maître Philippe Hoss comme membre du «Conseil d'Administrateur», demeurant professionnellement au 2, Place Winston Churchill à L-1340 Luxembourg

la SUPPRESSION de

- Maître Alex Schmitt comme «Administrateur»

- Monsieur Daniel Muller comme «Adjoint à la Direction»
- Madame Michèle Krier comme «Cadre»

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Marie-Paule Mockel / Vérane Waltregny

Référence de publication: 2009022262/1670/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

FIA Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.010.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.300.

—
Démission / Modification

Il résulte d'une lettre de démission datant du 6 janvier 2009, que Monsieur James T. Houghton a démissionné de son mandat de Gérant de classe A de la Société avec effet au 6 janvier 2009.

Modifier le mandat de Monsieur Matthew Scott Fitch, Gérant B de la Société, en tant que Gérant de classe B de la Société.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Hassman Douglas, Gérant de classe A;

Madame Damaso Christel, Gérant de classe B et

Monsieur Fitch Matthew Scott, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

FIA Funding Luxembourg Limited

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022237/6565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.910.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 28 janvier 2009, que:

- Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

- La société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022187/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

LEHNKERING Shipping Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 67.246.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates, gehalten am 20. Januar 2009.

Der Verwaltungsrat ernennt Herr Robert BAACK, geboren den 8 Mai 1949 in ITZEHOE (D), wohnhaft in Wittenberger Weg 83A - D-22559 HAMBURG, Diplom-Kaufmann, zum Präsidenten des Verwaltungsrates bis zum Ausgang der nächsten satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2013.

Beglaubigter Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Für die Gesellschaft

Unterschrift

ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009022209/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.987.

Extrait des résolutions prises par les gérants le 29 août 2008

En date du 29 août 2008, les gérants de Flextronics Vagyonekzelő es Befektetési Korlátolt Felelősségű Társaság, une société de droit hongrois ayant son siège social Tóth Árpád u. 1/a, H-1183 Budapest, Hongrie (la "Société") ont pris les résolutions suivantes pour la Succursale:

- De révoquer Monsieur Michel Laura Albert Kerssemakers, résidant professionnellement au 57, Herenlaan, 5708 ZR Helmond, Pays-Bas, comme représentant permanent de la succursale avec effet rétroactif au 12 juin 2008;
- De révoquer Monsieur Mathias Wilhelmus Gertrudis Verstraaten, résidant professionnellement au 11, Museumlaan, 5825 AJ Overloon, Pays-Bas comme représentant permanent de la succursale avec effet rétroactif au 12 juin 2008;
- De nommer Monsieur Fergus McKay, résidant professionnellement 58 Cloch Road, Gourock, PA19 1U Royaume-Uni, comme représentant permanent de la succursale avec effet rétroactif au 12 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée. Son pouvoir de signature étant individuel.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009022267/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

XB Luxembourg Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.860.

—
RECTIFICATIF

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant les Administrateurs de XB Luxembourg Holdings 1 SA selon dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg No L090012485.05 du 23/01/2009.

Monsieur Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (O), Pays-Bas et Monsieur Sébastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, ont été nommés non pas gérants mais Administrateurs B de la société avec effet au 12 janvier 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire se tenant en 2009.

Leur signature étant conjointe avec les autres membres du Conseil d'Administration.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009022268/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Mirabella, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 69.075.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour MIRABELLA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022119/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

—
EXTRAIT

La Société informe que par une décision du 19 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris acte de la démission des administrateurs:

- Monsieur Robert Hauser,
- Maître Jean-Joseph Wolter,

Et a décidé de nommer et coopter:

- Monsieur Jean-Bernard Lafonta, né le 30 décembre 1961, à Neuilly-sur-Seine, domicilié au 5, rue de l'Alboni, 75 016 Paris, France et résidant professionnellement 89, rue Taitbout, 75 009, Paris, France et

- Monsieur Bernard Gautier, né le 6 juin 1959, à Bamako, Mali, domicilié au 3, rue Sainte James, 92 200 Neuilly sur Seine, France, et résidant professionnellement 89, rue Taitbout, 75 009, Paris, France.

Leur mandat et effectif au 19 décembre 2008 et prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009022195/7665/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

LaSalle UK Property Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.033.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund (in liquidation), a mutual investment fund organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Raphaël PONCELET, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 10, 2008.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 100.033 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on March, 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 552 of May 27, 2004, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of TWENTY POUNDS (GBP 20.-) so as to raise it from its present amount of FIVE HUNDRED AND FORTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY POUNDS (GBP 545,320.-) up to FIVE HUNDRED AND FORTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY POUNDS (GBP 545,340.-) by the issue of ONE (1) new Class A share, having a par value of TWENTY POUNDS (GBP 20.-).

The ONE (1) new Class A share is subscribed by LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund (in liquidation), a mutual investment fund organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, here represented as aforementioned.

The ONE (1) new Class A share has been fully paid up in cash by the subscriber by payment in cash of an amount of TWENTY POUNDS (GBP 20.-) together with an issue premium of FIFTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND THIRTY-FOUR POUNDS (GBP 54,534.-), so that from now on the company has at its free and entire disposal the total amount of FIFTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY-FOUR POUNDS (GBP 54,554.-) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation and (ii) to amend the second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at FIVE HUNDRED AND FORTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY POUNDS (GBP 545,340.-) represented by TWENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY-SEVEN (27,267) shares of a nominal value of TWENTY POUNDS (GBP 20.-) each, issued as follows:"

(ii) the second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

- Five hundred and one (501) shares of Class A. The shares of Class A do not have any exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of a property."

Third resolution

The sole shareholder resolves to allocate the aforesaid issue premium to the legal reserve account of the Company.

Estimate of costs

For the purpose of the registration the increase of capital and the issue premium is valued at EUR 61,096.72

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,000.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund (en liquidation), un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2008

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 100.033 (ci-après la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 552 du 27 mai 2004, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de VINGT LIVRES STERLING (GBP 20,-) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT VINGT LIVRES STERLING (GBP 545.320,-) à CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE LIVRES STERLING (GBP 545.340,-) par l'émission d'UNE (1) part sociale nouvelle de la Catégorie A d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (GBP 20,-).

La nouvelle part sociale de la Catégorie A est souscrite par LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund (en liquidation), un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée comme il est dit ci-avant.

La part sociale nouvelle de la Catégorie A a été entièrement libérée en espèces par le souscripteur, ensemble avec une prime d'émission de CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE LIVRES STERLING (GBP 54.534,-), de sorte que le montant total de CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE LIVRES STERLING (GBP 54.554,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et (ii) de modifier le second paragraphe de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE LIVRES STERLING (GBP 545.340,-) représenté par VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (27.267) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:"

(ii) le second paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

- Cinq cent une (501) parts de la catégorie A. Les parts de la catégorie A n'ont aucun droit exclusif d'obtenir tout du produit net de cession d'une propriété."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'allouer la prime d'émission ci-dessus au compte réserve légale de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et la prime d'émission est estimée à EUR 61.096,72.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51691. Reçu à 0.50 % trois cent cinq euros soixante-huit cents (305.68€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021811/242/125.

(090023560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Joker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 31, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 59.409.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022032/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Somia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 44, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.568.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022036/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009021991/242/13.

(090023454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "D.D.B. S.A." (1996 2211 030) avec siège social à L-9942 Basbellain, maison 15,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C No 507 du 09 octobre 1996, page 24.294,

modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C No 968 du 18 avril 2008, page 46461 RCS B 101856

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel BOURGUIGNON, administrateur de société, demeurant à L-9942 Basbellain, maison 15.

Le président choisit comme secrétaire Madame Maria Grazia MONTAGNA, administrateur de société, demeurant à L-9942 Basbellain, maison 15, et comme scrutateur Monsieur Kenny BOURGUIGNON, administrateur de société, demeurant à B - 6698 Grand-Halleux, Mont 3.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Modification de l'alinéa 2 de l'article 8 des statuts;
- 2) Adaptation de l'article 9 des statuts;
- 3) Révocation du commissaire et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans;
- 4) Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans;

Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes en relation avec le fait que l'année sociale a été modifiée suivant l'acte du 18 mars 2008 prémentionné:

Première résolution

L'alinéa 2 de l'article 8 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. alinéa 2.** Par dérogation, l'exercice de l'année sociale 2008 commence exceptionnellement le premier janvier 2008 et finit le trente septembre 2008."

Deuxième résolution

L'alinéa 1 et 2 de l'article 9 auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. alinéa 1^{er} et 2.** " L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de janvier à treize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois exceptionnellement le 30 janvier 2009."

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014, et plus précisément:

- Monsieur Daniel BOURGUIGNON, né le 24 mai 1962 à Couvin, prénommé, en tant qu'administrateur-délégué et président,
- Madame Maria Grazia MONTAGNA, née le 05 janvier 1958 à Andretta-Salerno, prénommée, en tant qu'administrateur,
- Monsieur Kenny BOURGUIGNON, né le 20 janvier 1984 à Verviers, prénommé, en tant qu'administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Marcel DUMONT, né le 1^{er} avril 1955 à Wardin, demeurant à B-6600 Bastogne, 96A, Bourcy, comme commissaire aux comptes et de renommer ce-dernier comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Les frais de la présente sont à charge de D.D.B. S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Bourguignon, Montagna, Bourguignon, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 03 février 2009. Relation: CLE/2009/88. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 04 février 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009022735/238/71.

(090022073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Formica Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.944.

In the year two thousand eight, on the seventeenth of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Laminex Overseas Holdings Pty Limited, a company incorporated and existing under the laws of Australia, registered with Australian Securities and Investments Commission under number ACN 125 356 916, having its registered office at Level 11, Tower B Zenith Centre, 821 Pacific Highway Chatswood, New South Wales 2067, Australia,

here represented by Mrs. Céline Le Cam, avocat residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Formica Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 100.944, having a share capital of EUR 729,625.-, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 3 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 dated 20 July 2004, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Martine Schaeffer,

notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary, on 23 August 2007, published in the Mémorial Number 2276 dated 11 October 2007 (the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and acting in the hereabove stated capacity, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint Evanne VOLZ, accountant, born on 11 March 1958 in Fremont, Ohio (USA), residing at 4958 Twinbrook, Ct. Cincinnati, Ohio (USA), as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the partner in cash or in kind to his willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, and the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Laminex Overseas Holdings Pty Limited, une société constituée et existant selon les lois australienne, enregistrée auprès de l'Australian Securities and Investments Commission sous le numéro ACN 125 356 916, ayant son siège social à Level 11, Tower B Zenith Centre, 821 Pacific Highway, Chatswood, New South Wales 2067, Australie,

ici représentée par Madame Céline Le Cam, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Formica Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.944, ayant un capital social de EUR 729.625,-, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, alors résident à Mersch, le 3 mai 2004, publié au Mémorial numéro 740 daté du 20 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, le 23 août 2007, publié au Mémorial numéro 2276 daté du 11 octobre 2007 (la "Société").

Lequel comparant, représentant comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer Evanne VOLZ, comptant, née le 11 mars 1958 à Fremont, Ohio (USA), résidente à 4958 Twinbrook, Ct. Cincinnati, Ohio (USA), en qualité de liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LE CAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52491. Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009022692/242/100.

(090022393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Dawn Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.567.

Les comptes annuels au 30.06.2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009022581/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02883. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Mention rectificative du dépôt du 18 novembre 2008 (No 080169271)

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009022579/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02875. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Immobiliare Magnolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.111.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KLEPIERRE S.A., société anonyme de droit français ayant son siège social F-75116 Paris, 21, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 780 152 914,

ici représentée par Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 22 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de Immobiliare Magnolia S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.111, dont le siège social a été dûment transféré d'Italie à Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 décembre 2008 sous le numéro 2891.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

L'actionnaire unique décide que l'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 s'est terminé le 31 octobre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de changer l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante."

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'actionnaire unique décide de changer le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique (3^{ème} paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Bertrand Barthel et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52971. Reçu 12 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009022711/7241/50.

(090021786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Gestena, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 105.346.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour GESTAMP

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022494/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05773. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

PB4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.451.

Mention rectificative du dépôt du 24 juillet 2008 (No L080107094)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009022584/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02923. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Soc-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 63.256.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022565/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02180. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Soc-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.
R.C.S. Luxembourg B 63.256.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022564/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02181. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Deulux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022563/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02136. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Soficob S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.681.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009022508/550/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Raym. Weyland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 90, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.422.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022566/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02178. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Promaart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.445.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022567/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02173. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Deluxegroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 77.771.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022503/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01033. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

The Island UK Commercial Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.163.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12.11.2007

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE ISLAND UK COMMERCIAL PROPERTY Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009022488/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10893. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Jupiter Global Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022505/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01150. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Murdelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.052.725,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.771.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the twenty third day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Murdelux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du commerce et des sociétés) under number B 127.771 (the Company):

I. Foncière Manon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of France, having its registered office at 46, avenue Foch, F-57000 Metz, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Metz under number RCS Metz 489.941.450,

hereby represented by Ms Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal on December 5, 2008,

II. Foncière des Murs S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société à commandite par actions), existing under the laws of France, having its registered office at 30, avenue Kléber, F-75116 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number RCS Paris 955.515.895,

hereby represented by Ms Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal on December 5, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. Foncière Manon S.à r.l. and Foncière des Murs S.C.A. are the sole shareholders of the Company (the Shareholders) and represent the entire corporate capital of the Company.

II. The Company has been incorporated on April 23, 2007 by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, number 1320, on June 30, 2007, with an initial issued and subscribed share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, which were entirely subscribed and paid up by Foncière Manon S.à r.l.

III. The articles of association of the Company have been amended for the first and last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on July 22, 2008, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2407, on October 2, 2008 (the Deed), which recorded the resolutions of the sole shareholder of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225), by the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, which new issued shares have all been subscribed by Foncière des Murs S.C.A. and entirely paid up by way of a contribution in kind (the Contribution) consisting of twenty-two thousand two hundred seventy-five (22,275) shares (the Shares) in Sunparks De Haan S.A., a public company limited by shares (société anonyme), existing under the laws of Belgium, having its registered office at 97, rue Royale, B-1000 Brussels, Belgium and registered with the Register of Commerce and Companies of Brussels under number 433.668.687. The aggregate value of the Contribution was stated in the Deed as being of at least twenty-seven million forty thousand two hundred forty-six (EUR 27,040,246), according to a certificate issued on July 15, 2008 by the directors of Sunparks De Haan S.A. (the Directors' Certificate). The Contribution has been allocated to the Company by means of an allocation to the share capital account of the Company by an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225).

IV. The Shareholders of the Company state that the aggregate value of the Shares erroneously has been stated in the Deed as being twenty-seven million forty thousand two hundred forty-six euro (EUR 27,040,246.-), on the basis of the Directors' Certificate, whereas the aggregate value of the Shares indicated in the Directors' Certificate should have stated twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63).

V. It has always been the intention of the Shareholders to record in the Deed the aggregate value of the Shares in the amount of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and to allocate the Contribution as follows:

(i) an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225) to the share capital account of the Company, with the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each; and

(ii) an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company.

VI. Consequently, the Shareholders wish in the present deed to rectify and confirm the Shares' aggregate value of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63), as this value represents the correct value of the Shares as at July 22, 2008 and to rectify the allocation of the Contribution to the share capital account and the share premium account of the Company, as described under item V above, with retroactive effect as per July 22, 2008.

VII. As a result of the above, the financial accounts of the Company shall also be amended in order to reflect the true aggregate value of the Shares contributed to the Company on July 22, 2008, which is of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and to reflect the rectified allocation of the Contribution to the share capital account and the share premium account of the Company, as described under item V above, with retroactive effect as per July 22, 2008.

VIII. The agenda of the Meeting is as follows:

a) Acknowledgement and approval of the aggregate value of the Contribution made to the Company on July 22, 2008, rectified to twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63);

b) Acknowledgement and confirmation of the Directors' Certificate issued by the directors of Sunparks De Haan S.A. on July 15, 2008, save that item 7 thereof shall be replaced by the following wording: "the Shares are worth at least twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63)";

c) Acknowledgement and approval that, based on the true aggregate value of the Shares in an amount of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and pursuant to Foncière des Murs S.C.A.'s subscription to the newly created shares and full payment by means of the Contribution, which value shall be rectified at twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63), the Contribution should have been allocated in the books of the Company as follows:

(i) an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225) to the share capital account of the Company, with the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each; and

(ii) an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company;

d) Allocation of the amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company;

e) Acknowledgement and approval of the modification of the financial accounts of the Company as per the above resolutions, with retroactive effect as per July 22, 2008;

f) Miscellaneous.

The Shareholders of the Company have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges and approves the aggregate value of the Contribution made to the Company on July 22, 2008, rectified to twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63).

Second resolution

The Meeting acknowledges and confirms the Directors' Certificate issued by the directors of Sunparks De Haan S.A. on July 15, 2008, save that item 7 thereof shall be replaced by the following wording: "the Shares are worth at least twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63)"

Third resolution

The Meeting acknowledges and approves that, based on the true aggregate value of the Shares in an amount of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and pursuant to Foncière des Murs S.C.A.'s subscription to the newly created shares and full payment by means of the Contribution, which value shall be rectified at twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63), the Contribution should have been allocated in the books of the Company as follows:

(i) an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225) to the share capital account of the Company, with the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each; and

(ii) (ii) an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allocate the amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges and approves the modification of the financial accounts of the Company as per the above resolutions, with retroactive effect as per July 22, 2008.

There being no further business, the Meeting is closed.

Fee estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt troisième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Murdelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.771 (la Société):

I. Foncière Manon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 46, avenue Foch, F-57000 Metz, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro RCS Metz 489.941.450,

ici représentée par Mlle Emelie Marius, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2008,

II. Foncière des Murs S.C.A., une société en commandite par actions de droit français, ayant son siège social au 30, avenue Kléber, F-75116 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 955.515.895,

ici représentée par Mlle Emelie Marius, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Foncière Manon S.à r.l. et Foncière des Murs S.C.A. sont les associés uniques de la Société (les Associés) et représentent la totalité du capital social de la Société.

II. La Société a été constituée le 23 avril 2007 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1320, du 30 juin 2007, avec un capital social initial émis et souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées par Foncière Manon S.à r.l.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la première et dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407, du 2 octobre 2008 (l'Acte), qui a enregistré les résolutions de l'associé unique de la Société en vue d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 20.040.225) par l'émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, lesquelles nouvelles parts sociales émises ont toutes été souscrites par Foncière des Murs S.C.A. et entièrement libérées par un apport en nature (l'Apport) composé de vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) parts sociales (les Parts Sociales) dans Sunparks De Haan S.A., une société anonyme constituée selon les lois de

la Belgique, ayant son siège social au 97, rue Royale, B-1000 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 433.668.687. La valeur totale de l'Apport a été indiquée dans l'Acte comme étant d'au moins vingt-sept millions quarante mille deux cent quarante-six euros (EUR 27.040.246), d'après un certificat émis le 15 juillet 2008 par les administrateurs de Sunparks De Haan S.A. (le Certificat des Administrateurs). L'Apport a été attribué à la Société par l'affectation d'un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225) au compte capital social de la Société.

IV. Les Associés de la Société actent que la valeur totale des Parts sociales a été établie de manière erronée dans l'Acte comme étant de vingt-sept millions quarante mille deux cent quarante-six euros (EUR 27.040.246), sur la base du Certificat des Administrateurs, alors que la valeur totale des Parts Sociales indiquées dans le Certificat des Administrateurs aurait dû être de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63).

V. Les Associés ont toujours eu l'intention d'enregistrer dans l'Acte la valeur totale des Parts Sociales pour un montant de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) et d'affecter l'Apport comme suit:

(i) Un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225) au compte capital social de la Société, avec émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; et

(ii) Un montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société.

VI. Par conséquent, les Associés veulent désormais rectifier et confirmer dans le présent acte la valeur totale des Parts Sociales de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) puisque cette valeur représente la valeur correcte des Parts Sociales au 22 juillet 2008 et rectifier la l'affectation de l'Apport au compte de capital social et au compte de prime d'émission de la Société, comme décrit au point V ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

VII. En conséquence de ce qui précède, les comptes financiers de la Sociétés seront également modifiés afin de refléter la valeur totale exacte des Parts Sociales apportées à la Société le 22 juillet 2008, qui est de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) et de refléter l'affectation rectifiée de l'Apport au compte de capital social et au compte prime d'émission de la Société, comme décrit au point V ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

VIII. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

a) Constatation et approbation de la valeur totale de l'Apport fait à la Société le 22 juillet 2008, rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63);

b) Constatation et confirmation du Certificat des Administrateurs émis par les administrateurs de Sunparks De Haan S.A. le 15 juillet 2008, excepté le fait que le point 7 du Certificat des Administrateurs sera remplacé par le libellé suivant:

"Les Parts Sociales ont une valeur totale d'au moins vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63)";

c) Constatation et approbation que sur base de la valeur totale exacte des Parts Sociales pour un montant de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) et suite à la souscription de Foncière des Murs S.C.A. aux parts sociales nouvellement créés et à la libération intégrale par Apport en nature, dont la valeur sera rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63), l'Apport aurait du être affecté dans les livres de la Société comme suit:

(i) un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225) au compte capital social de la Société, avec émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; et

(ii) un montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société;

d) Affectation du montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société;

e) Constatation et approbation de la modification des comptes financiers de la Société suite aux résolutions ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

f) Divers.

Les Associés de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate et approuve la valeur totale de l'Apport fait à la Société le 22 juillet 2008, rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63).

Deuxième résolution

L'Assemblée constate et confirme le Certificat des Administrateurs émis par les administrateurs de Sunparks De Haan S.A. le 15 juillet 2008, excepté le fait que le point 7 du Certificat des Administrateurs sera remplacé par le libellé suivant: "Les Parts Sociales ont une valeur totale d'au moins vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63)".

Troisième résolution

L'Assemblée constate et approuve que sur base de la valeur totale exacte des Parts Sociales pour un montant de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) et suite à la souscription de Foncière des Murs S.C.A. aux parts sociales nouvellement créées et à la libération intégrale par Apport en nature, dont la valeur sera rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63), l'Apport aurait du être affecté dans les livres de la Société comme suit:

(i) un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225) au compte capital social de la Société, avec émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; et

(ii) un montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'affecter le montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate et approuve la modification des comptes financiers de la Société suite aux résolutions ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. MARIUS et H. HELLINCKX.

Déclaration

Le notaire déclare que la présente assemblée rectifie la valeur totale de l'apport fait à la société le 22 juillet 2008 suivant acte reçu par mon ministère (n°2073/08), lequel acte a été fait en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les Rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Signé: Henri HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52659. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009022750/242/269.

(090022223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.